A l'heure fixée, j'apportai mon butin, après avoir visité toutes les églises, après avoir, de mon mieux, et dans les limites imposées par le plan de la Commission, exploré les sources de renseigne-

ments historiques et artistiques.

L'auteur est le père de ses œuvres. On pardonne au père sa tendresse — ou ses illusions — pour ses enfants. On me pardonnera si, passant sous silence, sans en méconnaître tout le prix, loin de là, l'opinion personnelle des lecteurs de mon manuscrit, je me borne à citer cet extrait de la lettre officielle que m'écrivit M, G. Larroumet, Directeur des Beaux-Arts : « La Commission de « l'Inventaire des richesses d'Art a examiné la monographie de la « cathédrale d'Angers que vous avez bien voulu préparer pour la « publication de l'Etat. Ce travail a été jugé excellent et M. le « reviseur de votre manuscrit s'est plu à reconnaître le soin que « vous avez apporté à reconstituer les ouvrages disparus et à « décrire, dans une juste mesure, les peintures, vitraux ou tapis— « series qui constituent la richesse de l'édifice dont il s'agit... »

Dans ma pensée, en effet, l'Inventaire ne devait pas se borner au présent; il devait, lorsque cela était possible, rappeler aussi le passé; offrir, par là, des documents précieux pour l'histoire de l'Art en France. C'est pourquoi, mettant à profit les manuscrits, je m'étais attaché à « reconstituer les ouvrages disparus »; un seul détail permettra de saisir l'importance de ces recherches: Saint-Maurice d'Angers ne contient pas aujourd'hui plus de 8 ou 10 monuments funéraires, j'en ai pu décrire 90: on n'y voit que 9

autels, j'ai pu citer au moins 50 vocables différents.

La décision du Parlement et celles de la Commission de liquidation, chargée d'en assurer l'exécution, imposèrent aux collaborateurs de l'Inventaire des sacrifices fort durs. Il me fallut renoncer à la publication intégrale de mon travail : toute la partie rétrospective (celle-là même qui m'avait, à diverses reprises, attiré les éloges de la Commission sous des formes que'la lettre officielle a plutôt atténués), tout cela devait être supprimé. Mes notes, mes recherches eussent été perdues, si la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ne m'avait pas donné aussi aimablement sa confraternelle hospitalité. Grâce à elle, et libre de toute tutelle, je puis, avec quelques notes complémentaires plus explicites, imprimer aujourd'hui, la première, en son rang, des Monographies de Maine-et-Loire, celle de la cathédrale d'Angers, dont l'histoire et la description m'étaient d'abord imposées (1).

Je n'ai pas grand'chose à ajouter, sinon que je n'ai rien épargné pour être aussi complet que le cadre adopté me le pouvait permettre; aussi exact que le peut être un livre de ce genre.

On s'en apercevra sans peine. J'en ai banni soigneusement toute digression oiseuse. J'ai même poussé le scrupule jusqu'à la plus

<sup>(1)</sup> La forme de l'Inventaire général des richesses d'Art de la France ne comportant pas de notes au bas des pages, l'auteur a rencontré, plus tard, des difficultés sérieuses, insurmontables même parfois, à rétablir, pour la présente publication, toutes les indications d'origine des renseignements donnés. Malgré le très grand nombre de notes de ce volume, il convient donc de se reporter à la Bibliographie des sources, pages 26-33.